Image not found or type unknown

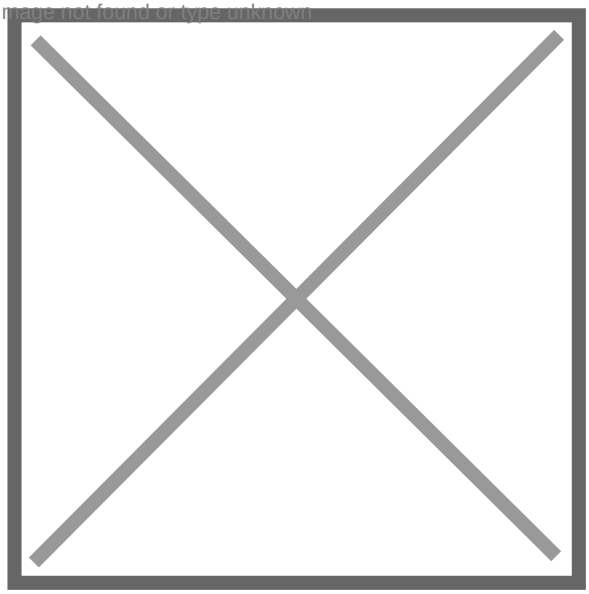

Accord verbal pour une prime, validité ?

Par **Employelambda**, le **27/12/2018** à **11:17**

Bonjour,

Je travaille dans un grand groupe français. Il y a moins d'un mois, mon responsable m'a dit qu'il me verserait une prime exceptionnelle d'un montant de 2000 euros pour le bon travail accompli cette année. Les derniers jours de décembre se présentant, je suis allé vérifier ou en était le paiement de cette prime et j'apprends que celle-ci ne me sera pas accordée sans aucune justification.
Est-il possible de faire valoir notre accord verbal ? Quels sont mes droits et mes possibilités de recours si tant est qu'il en existe ?
Merci beaucoup et très bonnes fêtes à tous.

Par **morobar**, le **27/12/2018** à **11:53**

Bonjour,
Le même accord verbal lorsque vous m'avez promis 1500 euro de récompense pour la réponse ?
Un accord verbal est parfaitement légal et vaut convention, à condition de prouver son existance.
La preuve est libre, mais doit être obtenue de bonne foi.

Par **Employelambda**, le **27/12/2018** à **16:12**

Hehe,
ce même accord qui n'était qu'une faible contrepartie en l'échange de votre réponse et de votre propriété sur les hauteurs de San Franciso !
Merci beaucoup pour cette réponse claire.
Très bonne journée à vous

Par **morobar**, le **27/12/2018** à **19:31**

Bonsoir,
Bonne soirée à vous aussi et bonnes fêtes de fin d'année.
Comment avez-vous appris l'existence de ma résidence dans les hauteurs de San Francisco ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés